

je demande à la députée de réfléchir sérieusement à ce qu'ils signifient et à leurs répercussions.

• (1440)

[Français]

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, le ministre réalise-t-il qu'il remet en question une fois de plus l'autonomie financière des femmes, durement acquise, en proposant l'évaluation du revenu familial pour déterminer le droit aux prestations d'assurance-chômage?

[Traduction]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, l'analyse révèle, par exemple, que dans ma province, le Manitoba, il y a plus de 600 utilisateurs fréquents de l'assurance-chômage qui ont des revenus supérieurs à 75 000 \$.

Il y a beaucoup d'honnêtes travailleurs qui versent de l'argent durement gagné en cotisations et il y a des gens qui n'en ont pas besoin qui les récupèrent sous forme de prestations. Nous demandons tout simplement aux Canadiens s'ils croient que c'est juste. Croient-ils qu'il est juste que des gens qui gagnent des revenus de plus de 100 000 \$ reçoivent les prestations maximales d'assurance-chômage que des travailleurs qui gagnent 15 000 ou 20 000 \$ par année paient? Je demande à la députée si elle croit que c'est juste.

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice et a trait au nouveau projet de loi visant à réglementer les armes à feu qu'on se propose de présenter.

Même si cela constitue une légère intrusion dans ma vie privée, je suis disposé à faire enregistrer mes armes à feu si j'y suis obligé. Si l'on imposait un droit d'enregistrement élevé, cela aurait cependant pour effet de réduire le niveau de coopération et de respect de la loi dont le ministre aura besoin s'il veut mettre sa loi en application.

Le ministre peut-il me donner l'assurance que, s'il devient obligatoire de faire enregistrer ses armes à feu, cela se fera à un coût très modeste pour le propriétaire?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Comme mon collègue le sait sans doute, monsieur le Président, nous sommes encore en train de mettre au point des propositions dont nous saisirons la Chambre d'ici quelques semaines concernant les armes à feu.

Si nous décidions d'instituer un système d'enregistrement, cela se ferait uniquement à condition qu'on puisse établir un tel système à un coût raisonnable, que le système soit sûr pour ce qui est de stocker et d'extraire de l'information et qu'il occasionne pour le propriétaire d'arme à feu une dépense qui reste raisonnable.

ble. Le député a parlé d'un coût modeste et c'est exactement notre objectif.

* * *

LES PARLEMENTAIRES

M. Cliff Breitkreuz (Yellowhead, Réf.): Monsieur le Président, le ministre des Finances a demandé à maintes reprises qu'on lui suggère des moyens de réduire le déficit. Nous avons formulé au fil des années de nombreuses suggestions pour réduire les dépenses publiques. En voici une autre.

La vice-première ministre donnera-t-elle l'exemple et agira-t-elle dès maintenant, avant le 21 novembre, pour réformer le régime de retraite incroyablement généreux des parlementaires?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a déjà dit à la Chambre qu'il avait l'intention de saisir la Chambre d'une mesure à cet égard avant la fin de l'année.

M. Cliff Breitkreuz (Yellowhead, Réf.): Monsieur le Président, je le demande à la vice-première ministre, quand? Quand donc?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je pense avoir répondu à la question: bientôt, très bientôt.

* * *

[Français]

LES MÉDICAMENTS BREVETÉS

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé. Hier, j'ai tenté de connaître la position de la ministre quant à la révision de la loi C-91 sur la protection des médicaments brevetés et elle a laissé au ministre de l'Industrie l'occasion de refaire son baratin habituel à l'effet que la loi C-91 prévoit une révision de ses dispositions dans un délai donné.

Ce qu'on veut savoir de la ministre, qui est encore responsable de la Santé, c'est si elle entend défendre la protection des médicaments brevetés ou si elle souhaite un changement de réglementation comme plusieurs de ses collègues de l'Ontario. Ce qu'on veut savoir, c'est sa position à elle, comme ministre de la Santé.

• (1445)

[Traduction]

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois semblent avoir de la difficulté à comprendre que, dans le cadre du partage des responsabilités ministérielles, certains assument les responsabilités qui leur incombent.

Quant à la Loi sur les brevets, elle relève du ministère de l'Industrie. Si les députés veulent poser au gouvernement des questions concernant la Loi sur les brevets, c'est moi qui leur répondrai. J'espère que je serai aussi cohérent dans mes réponses que l'a prétendu la députée qui a posé la question.